

Commune d'Etapes-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations

Délibération n°26	Conseil Municipal du 16 juin 2015
Direction des Affaires Générales et Juridiques	Domaine de compétence

Le mardi seize juin deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
27/05/015

Effectif du Conseil Municipal: 33

Nombre de membres
en exercice : 33

Compte-rendu des délibérations
affiché le : 18/06/2015

Présents : Philippe Fait, Bernard Gheselle, Laurence Caron, Lucien Bonvoisin, Frédéric Cadet, Beurain Christelle, Kathy Hanquez, Bagdad Ghezal, Dominique Delsaux, Sébastien Baillet, Adjoint, Richard Kasprzak, Gérard André, Maryse Maillart, Jean-Michel Gosselin, Charlotte Perrault, Angélique Cousin, Martine Ghezal, Pascal Thiébaux, Stéphane Sagnier, Stéphanie Danne, Francis Gravet, Marie Pierre Hagneré, Francis Leroy, Monique Vambre, Jean-Pierre Lamour, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Joël Dachicourt à Gérard André, Ramet Christian à Richard Kasprzak, Brihier Yvon à Baillet Sébastien, Laurie CAFFIER à Maillart Maryse, Descharles Martina à Perrault Charlotte, Hagnere Jean Paul à Monique Vambre, Stéphanie Codron à Pascal Thiebaux

Absent excusé : Mme Boutilie Josiane

Votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Elaboration du PLU, évolution du projet, retrait de la délibération du 13 janvier 2015 portant retrait des délibérations tirant le bilan de la concertation et approuvant l'arrêt du projet du 24 octobre 2013

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 110, L121-1, L 300-2, L123-1 et suivants et R123-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal n°2010/09/30/02 décidant de prescrire une révision générale du Plan local d'urbanisme, prescrivant les objectifs poursuivis à cette occasion et fixant les modalités de concertation,

Vu la présentation du projet d'aménagement et de développement durable et le débat qui s'en est suivi au sein du conseil municipal, le 6 septembre 2012,

Vu le bilan de la concertation organisée selon les modalités fixées par le Conseil Municipal et la délibération en date du 24 octobre 2013 n° 10 bis ayant délibéré sur ce bilan et l'ayant approuvé,

Vu la délibération en date du 24 octobre 2013 n° 10 ter ayant approuvé l'arrêt de projet du PLU,

Vu la délibération du conseil municipal du 13 janvier 2015 portant retrait des délibérations du 24 octobre 2013 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision générale du PLU,

Considérant

Que la majorité en place depuis avril 2014 a développé à l'égard du PLU en cours d'élaboration et ayant fait précédemment l'objet d'un *arrêt de projet*, de nouveaux projets et envisagé différentes modifications à apporter au projet de PLU.

Que ces modifications étaient de plusieurs ordres : quelques modifications du zonage et du règlement, intégration des possibilités de travaux sur le collège Jean Jaurès, précisions des Orientations d'Aménagement et de Programmation concernant OPALOPOLIS,....

Que le projet d'aménagement OPALOPOLIS entre dans la phase de commercialisation des parcelles par l'aménageur, la société Territoires 62,

Que, dans un souci d'équilibre financier de l'opération, il convient pour la société Territoires 62 de débiter la commercialisation des parcelles à compter du milieu d'année 2016,

Que la révision générale du PLU de la commune doit faciliter la réalisation de ce projet d'aménagement essentiel pour le territoire et, en conséquence, être achevée pour la fin d'année 2015, afin de permettre à la Communauté de communes mer et terres d'Opale (CCMTO) d'engager une procédure de révision par le biais d'une déclaration de projet envisageant l'implantation de commerces et de zones d'habitat,

Que les délais de la procédure initialement prévue par la municipalité au moment du retrait de l'arrêt de projet, en janvier 2015, ne sont plus compatibles avec les exigences de rapidité qu'impose désormais le projet d'aménagement et notamment le dépôt d'une déclaration de projet par la CCMTO,

Qu'une déclaration de projet emportant modification du PLU sera, en effet, déposée par la Communauté de communes mer et terres d'Opale à la suite de la finalisation de la révision générale du PLU, permettant ainsi la création de zones de commerces et d'habitat sur les 52 hectares relatifs au projet OPALOPOLIS, et ce, dès le début d'année 2016,

Qu'il convient, dès lors, de reprendre la procédure de révision générale du PLU de la commune d'Etaples sur-mer sur la base du projet arrêté par le conseil municipal le 24 octobre 2013, et ce, afin de permettre de finaliser la révision générale du PLU pour la fin d'année 2015,

Que les ajustements techniques de zonage et de règlement de zone interviendront au stade de l'enquête publique,

SUR QUOI, LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE A DECIDE que la délibération du conseil municipal du 13 janvier 2015 est retirée et que la procédure de révision générale du PLU se poursuit sur la base de l'arrêt de projet délibéré le 24 octobre 2013.

Le conseil municipal est informé que le projet arrêté de révision générale du PLU sera soumis à enquête publique à l'automne 2015.

Le rapport est adopté par 22 voix pour, 3 contre, 7 Abstentions.